

ACTUALITÉS

ANIMALISME

SUIITE DE LA PAGE 1

d'autres canadiens. Le troupeau à cette époque se situait autour de 1,5 million de têtes, selon la commission Malouf, qui devait revoir tout le dossier à la suite du boycottage lancé par l'Europe à la suite des pressions du mouvement animaliste, dirigé de main de maître par Brian Davis, le fondateur de l'International Fund for Animal Welfare (IFAW). C'est ce lobbyiste avant la lettre qui transformera en mouvement politique efficace la vague émotive provoquée par les premières images des immenses taches de sang sur les glaces immaculées. Et les coups répétés d'hagapik sur les jeunes phoques, une exigence de la réglementation pour s'assurer qu'ils sont bien morts, mais qui donnent l'impression d'un acharnement malsain ou d'une méthode inefficace.

La saga des phoques a été lancée par un Québécois en 1964. Serge Deyglun, chanteur et journaliste de plein air, avait tourné pour la société Artek un film, *Le Grand Phoque de la banquise*, qui devait faire sensation au Canada et par la suite en Allemagne, en raison du faux massacre qu'il décrivait. Une commission parlementaire portant sur ce film, rappelle Roger Simon, a établi que Deyglun avait donné 20 \$ et un 26 onces à un certain Gustave Poirier, un non-chasseur aujourd'hui décédé, pour qu'il écorche au couteau un phoque devant la caméra. Cette scène atroce, aucunement représentative de la méthode de chasse traditionnelle, a enclenché un mouvement anti-chasse, ce qui n'était pas très fort de la part d'un des chroniqueurs de chasse et pêche les plus réputés du Québec.

La commission Malouf a eu une influence profonde sur l'évolution de cette chasse traditionnelle que certains, en vertu d'un critère racial implicite, acceptent dans le cas des Inuits mais pas dans celui des Blancs, pour qui elle est aussi un moyen de subsistance et une activité traditionnelle depuis le milieu du XVII^e siècle! Ce sont les recommandations du juge Malouf qui vont faire interdire la chasse aux blancs en 1987. Cette interdiction n'empêchera pas les groupes animalistes comme l'IFAW ou Sea Shepperd de Paul Watson, qui a fait revenir Mme Bardot au Canada pour répéter la vague médiatique de 1977, de mettre des blancs dans leur publicité internationale depuis 1987. Récemment, Paul McCartney se faisait filmer à côté d'un blanchon et même Brigitte Bardot misait sur cette stratégie inéthique pour mieux propulser ses leçons de morale.

La réalité est désormais fort différente: on chasse les jeunes phoques lorsque leur fourrure a mué et qu'elle affiche une couleur grise et tachetée. On ne les tue plus devant leur mère en période d'allaitement et alors qu'ils ne peuvent pas encore nager. Après la mue, ce sont de jeunes «ados», vifs et alertes, qui peuvent désormais nager et se nourrir de façon autonome.

Le discours de Brigitte Bardot ne contenait hier aucun fait permettant de penser que le troupeau de phoques du Groenland souffre de la moindre menace d'extinction. Elle a plutôt utilisé des termes comme activité «deshumanisée», «pratique barbare» et a même qualifié de «meurtre» l'abattage des bêtes. D'ailleurs, l'affiche derrière elle mettait sur le même pied le meurtre d'un bébé humain et celui d'un bébé phoque! Ce sont là des termes moraux, typiques de la pensée animaliste, une pensée qui repose sur la croyance que les animaux ont une «âme», une *anima* en latin, ce qui leur conférerait des droits, curieusement non contrebalancés de responsabilités, comme le veut la plus élémentaire définition philosophique ou morale. Cette approche n'a aucun lien, malgré la confusion entretenue par les médias et les chasseurs des Îles, pour qui tout adversaire de la chasse est «un Greenpeace», avec la pensée écologiste et la science de l'écologie, qui repose sur les principes d'équilibre entre les espèces, sur des phénomènes de coopération et de compétition intéressés et intraspécifiques.

Heureusement pour les groupes animalistes, la chasse aux phoques ne se déroule pas sur des rives ou des rochers, sur lesquels le sang ne se détacherait pas, mais sur des glaces immaculées, ce qui en multiplie l'effet médiatique et dramatique. Et le bébé phoque aux grands yeux se vend mieux en Grande-Bretagne que les campagnes anti-chasse à courte ou que les campagnes contre les corridas en Espagne et en France. Mais l'argent tiré des phoques finance les autres fronts des groupes animalistes.

Ces derniers désinforment le public quand ils affirment que la méthode de chasse est cruelle: en réalité, il a été démontré qu'il s'agit de la méthode d'abattage la plus expéditive puisqu'elle détruit en quelques secondes le cerveau et provoque une mort cérébrale totale. Le phoque est ensuite saigné quand on coupe ses veines nataoires et ce n'est qu'après qu'on enlève sa peau. Aucun animal, à ce stade, ne peut sentir ou réagir, sauf mécaniquement. Pas plus qu'un humain mort cliniquement ne sent le prélèvement de son cœur.

Mme Bardot s'en prenait encore hier à la vente des pénis de phoque, qui une fois séchés aideraient de vieux Chinois à bander, ce qui lui a quand même arraché un sourire guilleret. C'est oublier un peu vite que les petits phoques de 25 jours n'ont que des pénis symboliques, sans intérêt commercial, et que la période où on récolte les gros spécimens pour leur viande est révolue depuis longtemps. Et c'est aussi oublier un peu vite que les vieux Chinois ont adopté le Viagra depuis belle lurette.

Mme Bardot n'aura en somme fourni qu'un spectacle désolant, qui déshonore même la pensée animaliste dans ce qu'elle a de plus noble sur le plan moral, car elle l'entache d'incohérence et de désinformation. Il se pourrait bien que sa prestation, qui ressemble de plus en plus à un vieux 33 tours, ait l'effet fort éphémère de la prestation de Paul McCartney!

Le Devoir

GLAMOUR

SUIITE DE LA PAGE 1

dans ma nature de prendre des photos avec des célébrités», avait-il expliqué en entrevue lundi soir au réseau TVA.

Brigitte Bardot n'a rien perdu de son charme. Il fallait voir cette armée de journalistes ricanant entre eux et se chuchotant à l'oreille les questions les plus vaches destinées à la star attendue. C'est un euphémisme d'affirmer que la foule — à l'exception d'une dizaine d'admirateurs qui lui ont d'ailleurs réclamé des autographes sur des affiches d'un autre temps à la fin de la rencontre — lui était hostile.

Mme Bardot le savait et n'en avait cure. D'entrée de jeu, elle s'est adressée à l'«humanité» des gens. «Je fais appel à l'humain qui se cache derrière chaque journaliste, l'être humain tel que défini dans le dictionnaire comme sensible à la pitié, bienfaisant et secourable.»

«Vous n'avez pas besoin de vendre les peaux, l'huile, la graisse et les pénis de phoques en poudre pour en faire des aphrodisiaques dans les pays asiatiques. S'ils ne bandent plus, ils ne bandent plus et merde!», a-t-elle lancé en terminant ses remarques liminaires: «On ne va pas continuer à faire un génocide animalier comme ça pour faire bander les Chinois!» La junte journalistique a étouffé un éclat de rire et la blonde dame a rigolé un bon coup elle aussi. C'était dans la poche. Les questions qui devaient être assassines se sont légèrement adoucies et Mme Bardot les a reçues avec philosophie.

Comment pouvez-vous accepter que certaines personnes qui appuient votre cause continuent de manger de la viande et de porter du cuir?, a demandé un journaliste. «Les hamburgers, on verra ça plus tard. Aujourd'hui, on est pour les phoques.» Rires.

Et que répondez-vous à ceux qui prétendent qu'il faut contrôler la population de phoques pour proté-

ger les bancs de poissons?, a lancé un autre reporter. «Vous avez beaucoup d'espèces attirantes de poissons que vous allez caresser sur la banquise?» Encore une: pourquoi continuez-vous à exploiter des images de blancs alors que leur chasse est interdite depuis près de 20 ans? «On utilise bien en même temps une photo de moi d'il y a 30 ans!» Rires.

Même pour le journaliste d'Infoman qui, revêtu d'un manteau de fausse fourrure cotonnée, a fait valoir que le poil synthétique prend des milliers d'années à se décomposer, elle avait une réponse toute prête. «Je m'en fous de la fourrure synthétique. Ce que je ne veux pas, c'est la vraie fourrure.»

Brigitte Bardot a beau aimer répéter qu'elle a laissé le cinéma depuis 33 ans, le show-business n'était pas très loin hier. Avant de livrer son plaidoyer, elle a fait projeter un document vidéo: des images d'elle en 1977 sur la banquise, puis d'autres de 2005, muettes, montrant des chasseurs armés de gourindins écrasant, harponnant et écorchant les bêtes. Dans un silence ponctué par la mitraillade des appareils photo, Brigitte Bardot a alors versé ses larmes, soudainement éclairées de mille feux.

Derrière elle, une gigantesque affiche couvrait le mur. On y voyait un phoque adulte avec un gourdin ensanglanté dans la gueule. Sur la neige devant lui, un jeune bébé humain au teint légèrement bleuté reposait, inerte, le crâne éclaté et son sang répandu sur la neige blanche. «Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse», précisait le message en petits caractères.

«Comment peut-on continuer à tuer des phoques de cette manière dans un pays comme le vôtre?, a-t-elle demandé. Vous savez que j'ai raison, que je ne suis pas une utopiste, pas une folle qui, depuis 30 ans, se bat contre ces pratiques barbares.»

Le Devoir

BUDGET

SUIITE DE LA PAGE 1

dollars de la dette accumulée, qui s'élève maintenant à 117 milliards. Cette somme de 87 milliards correspond à la dette contractée pour payer les dépenses courantes de l'État depuis les années 70. Qualifiée de «bonne dette», l'autre tranche de 30 milliards se rapporte à des dépenses d'immobilisations.

Le quotidien *La Presse* se vantait hier d'avoir «obtenu les grandes lignes» du budget du Québec, ce qui serait une première. Le gouvernement Charest imposerait ses redevances sur l'eau, non seulement aux embouteilleurs mais aussi à toutes les entreprises, au premier chef les grands consommateurs industriels. Ces redevances, qui pourraient s'élever à quelques centaines de millions, seraient versées intégralement au Fonds des générations.

À l'Assemblée nationale, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, le député de Lac-Saint-Jean, Stéphane Tremblay, s'est d'ailleurs inquiété du fait que les redevances sur l'eau, qui devraient alimenter un fonds vert visant la protection de l'environnement, pourraient être détournées afin de rembourser la dette.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'oppose «rigoureusement» à l'imposition

d'une redevance sur l'eau qui servirait à rembourser la dette, a-t-elle fait savoir hier par voie de communiqué. Selon la FQM, il s'agit d'une taxe déguisée qui ne permettrait pas de répondre à des besoins urgents. Les infrastructures pour l'eau (aqueducs, égouts, usines de traitement des eaux usées) nécessitent un investissement de 15 milliards en 15 ans, a rappelé le président de la FQM, Bernard Généreux.

Par ailleurs, le gouvernement Charest écarte la possibilité qu'un relèvement des tarifs d'électricité puisse directement financer le remboursement de la dette, comme le recommandait le président du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, tout comme le groupe des «lucides». Il semble toutefois disposé à extraire davantage d'argent d'Hydro-Québec pour l'affecter à la dette. Des surplus provenant des exportations d'électricité pourraient être dirigés vers le Fonds des générations. Hydro-Québec pourrait même devoir verser des redevances à cette cagnotte.

La vente d'actifs immobiliers jugés improductifs est toujours dans la mire du gouvernement, mais il renonce à la privatisation complète ou partielle de sociétés d'État comme la Société des alcools du Québec.

Quant à la taxe spéciale sur le tabac instaurée pour payer le Stade olympique il y a près de 20 ans, elle est

Le Canada autorise pour cette année l'abattage de 325 000 phoques. Les autorités estiment que le troupeau a atteint 5,8 millions de têtes, près de trois fois ce qu'il était avant l'interdiction de chasser le blanchon, instaurée dans les années 80. Hier, la seule réplique du gouvernement canadien est venue de la bouche de la sénatrice libérale Céline Hervieux-Payette, que Mme Bardot a d'ailleurs qualifiée de «conne».

«Nous n'avons pas de leçons à recevoir de nos anciennes mères patries», a déclaré la sénatrice en conférence de presse en faisant référence à l'actrice française et au musicien britannique Paul McCartney, qui a lui aussi rendu visite aux phoques sur la banquise récemment. Selon la sénatrice, ces personnes devraient mettre leur célébrité au service de causes plus importantes, à l'instar de Bill Gates et sa mobilisation dans la lutte contre le sida en Afrique. Par ailleurs, Mme Hervieux-Payette n'a pas hésité à se porter à la défense de Stephen Harper, resté coi hier. «Ça me fait plaisir de le défendre, moi. Il a d'autres choses à faire.»

Mme Hervieux-Payette s'était fait remarquer la semaine dernière en répondant sèchement par courriel à une famille américaine qui prétendait avoir annulé ses vacances au Canada en guise de représailles contre cette chasse «horrible». «Ce que je trouve horrible, moi, à propos des États-Unis, avait-elle écrit selon *La Presse*, c'est le massacre quotidien de personnes innocentes en Irak, l'exécution de prisonniers — sur tout de race noire — dans les prisons américaines, la vente massive tous les jours d'armes de poing aux citoyens américains, la déstabilisation du monde entier par la politique étrangère agressive du gouvernement américain, etc.»

Le Devoir

Surplus de quatre milliards en Alberta
Hausse du financement pour la plupart des ministères

BOB WEBER

Edmonton — L'Alberta s'appête à augmenter ses dépenses dans tous les domaines et il lui restera encore suffisamment d'argent pour afficher un excédent budgétaire record de 4,1 milliards en 2006-07.

Même en tenant compte d'une augmentation de 8 % des dépenses de programmes, l'excédent projeté pour 2006-07 sera près de trois fois supérieur aux projections records du budget de l'an dernier.

Mais cette prospérité soutenue, attribuable aux revenus de l'énergie, ne signifiera pas de baisses substantielles des impôts sur le revenu des particuliers, a indiqué la ministre des Finances, Shirley McLellan, en déposant son budget, hier. Ce serait «totalement irresponsable», a-t-elle affirmé.

L'augmentation des dépenses se traduira par une hausse de financement pour la plupart des ministères

provinciaux, surtout ceux qui s'occupent du réseau de transport, de la recherche en santé et de l'éducation postsecondaire.

Le gouvernement albertain consacra ainsi 13,3 milliards aux infrastructures de toutes sortes au cours des trois prochaines années — c'est 45 % de plus que dans le budget de l'an dernier. Des projets comme les voies de contournement à Edmonton et Calgary, ainsi que des travaux visant à faciliter la circulation sur la voie rapide menant aux sables bitumineux, seront accélérés.

Les dépenses en santé croîtront de 7,5 pour cent; en éducation, de 5 %. Une fondation de 500 millions pour la recherche sur le cancer sera notamment créée.

Des fonds permettront l'embauche de 80 nouveaux policiers, la mise sur pied d'une nouvelle unité de lutte contre le crime organisé et un soutien accru

aux responsables des enquêtes sur les prédateurs sexuels actifs sur Internet.

Une somme de un milliard ira au Heritage Savings Trust Fund, la réserve provinciale en vue des périodes difficiles.

Les entreprises verront leur taux d'imposition diminuer.

Certains déploieront que le budget ne contienne pas de nouveaux fonds pour la construction d'écoles primaires ou secondaires, en dépit de «besoins pressants» évoqués plus tôt cette semaine par le ministre de l'Éducation, Gene Zwozdesky.

Et les 42 millions prévus pour les traitements dans les établissements de soins de longue durée font piètre figure par rapport aux besoins chiffrés à 250 millions par la ministre de la Santé, Iris Evans.

Presse canadienne

ETA

SUIITE DE LA PAGE 1

concession politique» car cela signifierait selon lui «que les terroristes auraient gagné la bataille».

Dans le communiqué lu par une militante engagée, l'organisation a lancé un appel «aux autorités de l'Espagne et de la France pour qu'elles répondent de manière positive à la nouvelle situation en abandonnant la répression».

À Paris, le président Jacques Chirac a évoqué par l'entremise de son porte-parole «un grand espoir pour l'Espagne et pour la lutte contre le terrorisme». Le chef de l'État français a rappelé au passage «la coopération exemplaire entre nos deux pays et le soutien de la France aux efforts de l'Espagne pour mettre fin à ce fléau». Plus de 200 membres de l'organisation ont été arrêtés ces dernières années des deux côtés de la frontière, dont plusieurs de ses dirigeants.

Le geste de l'ETA a été salué positivement par plusieurs autres chefs politiques européens de même que par le département d'État américain.

«L'annonce de l'ETA offre à toutes les parties au conflit une occasion historique. C'est une percée majeure», a de son côté estimé Gerry Adams, le chef du Sinn Féin, bras politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), qui a renoncé à la lutte armée il y a quelques années.

«C'est une décision d'une très grande portée poli-

tique, courageuse et engagée. Elle servira à faire avancer la paix et la solution démocratique dans l'ensemble du Pays basque», a affirmé devant les médias à San Sebastian un porte-parole de Batasuna, considéré comme le bras politique de l'ETA. Batasuna est interdit d'activité politique en Espagne depuis 2003.

Les conjonctures sur un éventuel adieu aux armes de l'ETA se sont multipliées ces derniers mois malgré une vague d'attentats de faible puissance dirigés contre des entreprises et des banques, surtout au Pays basque.

En mai dernier, le gouvernement espagnol avait offert à l'ETA d'ouvrir des négociations si l'organisation renonçait à la violence. Il avait obtenu pour ce faire l'aval des principales formations politiques espagnoles, à l'exception du Parti populaire. Mais le groupe clandestin n'avait jamais exprimé de volonté de déposer les armes avant son intervention publique d'hier.

Fondé en 1959 par des étudiants dissidents du Parti nationaliste basque, l'ETA a commis sa première action violente en 1968 en tentant de faire dérailler un train transportant des partisans du général Francisco Franco, alors au pouvoir. Trois ans plus tard, l'organisation terroriste assassinait un membre de la Garde civile. Puis en décembre 1973, un attentat à la bombe coûtait la vie au chef du gouvernement du dictateur, Luis Carrero Blanco.

Les actions revendiquées par l'ETA ont pris de

l'ampleur tout au long des années 70 et 80. La plus meurtrière d'entre elles a eu lieu en juin 1987 lorsqu'une bombe placée dans un stationnement a tué 91 personnes à Barcelone. En juillet 1997, l'assassinat et le meurtre d'un conseiller municipal du Parti populaire, Miguel Angel Blanco, a provoqué d'importantes manifestations contre le terrorisme à travers les pays.

Le dernier attentat meurtrier de l'ETA remonte à 2003.

Ceux du 11 mars 2004, qui ont fait 191 victimes à Madrid, ont dans un premier temps été attribués à l'ETA par le gouvernement de droite de José Maria Aznar. Ces accusations erronées ont contribué à la défaite du PP lors d'élections générales qui ont eu lieu trois jours plus tard. L'horreur de ces attaques, qui ont ensuite été mises sur le compte d'un groupe islamiste lié à al-Qaïda, a néanmoins, selon plusieurs analystes, été déterminante dans la réévaluation de la stratégie de l'ETA en discréditant encore davantage le terrorisme, même aux yeux des sympathisants du groupe.

Par le passé, l'ETA a annoncé un certain nombre de cessez-le-feu limités, sans jamais parler de renoncement permanent à la lutte armée.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse
et Associated Press

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Beury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9

et Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390

CULTURE

UN LIEU EXCEPTIONNEL

pulsar (2)

JEAN-CLAUDE ÉLOY AU PLANETARIUM

MERCREDI 29 ET JEUDI 30 MARS 2006, 19H

www.rien.qc.ca

TÉLÉVISION

TVA veut faire plus avec moins

Les changements structurels que traverse l'industrie écartent les séries trop coûteuses

PAUL CAUCHON

TVA n'a plus d'argent pour les séries coûteuses, mais cela ne veut pas dire qu'on ne trouvera plus de séries québécoises à son antenne. «Au contraire», soutient Philippe Lapointe, vice-président aux programmes chez TVA. *Nous pourrions avoir plus de séries québécoises puisque les séries coûteront moins cher.* Mais le grand patron de TVA envoie un message très clair aux producteurs: il faudra apprendre à livrer des séries moins coûteuses, «à 400 000 ou 500 000 \$ l'heure», dit-il, plutôt que 800 000 \$.

TVA se trouve au cœur d'une crise dans le milieu télévisuel après avoir annoncé cette semaine qu'il renonçait à la suite éventuelle d'*Un homme mort*, le suspense policier de Fabienne Larouche qui est actuellement très suivi. Cette décision survenait tout

juste après l'annonce de l'abandon de *Vice caché*, autre série dite «lourde» dont une suite était prévue.

La crise a été amplifiée par la publication hier dans *La Presse* d'une lettre ouverte de deux comédiens de *Vice caché*, Christian Bégin et Sylvie Léonard, lettre appuyée par 70 autres signataires, dont bon nombre de comédiens, qui craignent un appauvrissement de la qualité de la télévision québécoise.

Pour Philippe Lapointe, cette crise témoigne des changements structurels qui sont en train de se produire dans le monde de la télévision. *Un homme mort* coûte 850 000 \$ l'épisode, et TVA paye plus de 250 000 \$ par épisode. Les revenus publicitaires sont facturés aux annonceurs selon l'auditoire qu'on espère rejoindre. Quand l'auditoire est moins élevé, il faut évidemment créditer les annonceurs.

La série *Un homme mort* est actuellement regardé

par environ 1,3 million de téléspectateurs, un chiffre que plusieurs émissions pourraient envier. Mais, pour TVA, ce n'était pas assez par rapport à l'investissement. Le réseau avait-il promis un auditoire trop élevé aux annonceurs? Philippe Lapointe est plutôt préoccupé par le déplacement de l'auditoire. «Un gros auditoire pour une série lourde, c'étaient 2,5 millions de téléspectateurs il n'y a pas si longtemps, explique-t-il. Aujourd'hui, l'auditoire s'est fragmenté, sur les chaînes spécialisées, sur les nouvelles plateformes de diffusion comme la vidéo sur demande, bientôt sur Internet.» Mais l'auditoire total de la télévision n'a pas diminué en soi. Il est ailleurs. «Lorsque des centaines de milliers de personnes téléchargent Le cœur à ses raisons sur le service illico, ajoute Philippe Lapointe, elles ne sont pas comptabilisées par ceux qui mesurent les auditoires

et par les annonceurs. Mais ce sont des téléspectateurs qui ont vu l'émission.» Même chose pour ceux qui ont vu une émission sur DVD plutôt que lors de sa diffusion au petit écran.

Cette crise soulève une autre question: pourquoi les producteurs n'investissent-ils pas eux-mêmes plus d'argent dans leur série? Philippe Lapointe ne répond pas directement à la question mais fait remarquer que, «fondamentalement, un producteur c'est quelqu'un qui gère l'argent qui lui est confié, l'argent du gouvernement, des institutions, des diffuseurs...»

TVA prévoit quand même diffuser deux séries lourdes l'année prochaine, *Nos étés 3* et *Le Négociateur 3*, mais il s'agit de projets acceptés depuis longtemps.

Le Devoir

Les danseurs, travailleurs autonomes

Un jugement de la Cour d'appel fédérale confirme le rôle de collaborateur de l'artiste

FRÉDÉRIQUE DOYON

Les danseurs du Ballet royal de Winnipeg (BRW), qu'ils soient solistes ou membres du corps de ballet, ont le statut de travailleurs autonomes. Un récent jugement relatif au droit fiscal de la Cour d'appel fédérale le confirme et pourrait avoir un impact important pour bon nombre d'organismes artistiques canadiens.

«C'est certainement un cas qui a valeur de test», explique Judy Murphy, chef des opérations au BRW. Plusieurs organismes à travers le pays étaient aux aguets parce que la Canadian Actors' Equity Association travaille depuis longtemps à préserver le statut de travailleur autonome pour les artistes.

Au Québec, l'Union des artistes poursuit la même mission.

«Ce qui serait désastreux, c'est qu'on ne reconnaisse plus le statut de travailleur autonome», affirme Parise Mongrain, secrétaire générale de l'Union des artistes et coadministratrice du Centre de ressources et transition pour les danseurs.

Selon ce statut, les artistes peuvent suivre des stages de perfectionnement qu'ils paient et déduisent de leurs revenus pour fins d'impôts, ce qui, de l'avis de certains, assure une meilleure qualité de l'activité artistique. Les organismes y trouvent bien sûr leur compte, dans la mesure où ils économisent la part importante de leur budget qui serait sinon affectée aux régimes de retraite et de chômage des danseurs, que ceux-ci doivent toutefois prendre en charge.

Mais en réaffirmant le statut de travailleur autonome, la décision confirme surtout la nature de la relation entre les artistes et les organismes — relation de collaboration et non de subordination de ceux-ci à ceux-ci.

«Ce qui est intéressant, c'est qu'on considère un ballet comme une œuvre de collaboration», souligne Annie Morin, des affaires juridiques de l'Union des artistes. En effet, selon le texte de la décision, «un danseur n'est pas libre d'interpréter son rôle de manière à s'écarter de la chorégraphie ou de la vision du directeur artistique. Toutefois, l'expression artistique de chaque danseur est nécessairement unique, même quand il interprète des mouvements chorégraphiés.»

L'affaire, qui opposait le BRW au ministre du Revenu national, a

été suivie de près par plusieurs organismes artistiques, tels le Ballet national du Canada et le Festival Stratford. Son impact reste difficile à évaluer pour le moment. Au Québec, en vertu de la Loi sur le statut de l'artiste, il y a une présomption voulant que le danseur est un travailleur autonome, ce que le récent jugement vient renforcer. Six compagnies sont toutefois considérées comme salariées, dont La La La Human Steps, bjm danse et les Grands Ballets canadiens.

«Ça ne touche pas les danseurs des Grands Ballets, précise la porte-parole Véronique Arsenault. Ils ont toujours été des employés avec un fonds de retraite et des allocations d'assurance-chômage.»

Le Devoir

CONCERTS CLASSIQUES

Raconte-nous encore, Yuli!

I MUSICI

«L'arbre de la sagesse», contes lus avec interpolation de musiques de Chostakovich, Prokofiev, Marcello, Corelli, Boccherini et Chérubini. Menotti: *The Old Maid and the Thief* (opéra en un acte). Kim Yaroshevskaya (récitante), Karin Côté (Laetitia), Marie-Josée Lord (Miss Pinkerton), Geneviève Couillard-Després (Miss Todd), Étienne Dupuis (Bob), I Musici, dir. Yuli Turovsky. Mise en scène: Alexandre Marine. Tableaux: Nathasha Turovsky. Scénographie: Jessica Chang. Théâtre Maisonneuve, mercredi 22 mars.

CHRISTOPHE HUSS

I Musici présente depuis trois ans des opéras en un acte mis en scène avec les moyens du bord, beaucoup d'enthousiasme et un flair véritable dans le choix de jeunes chanteurs de la place. L'initiative mérite un soutien, car elle enrichit notre vie musicale en faisant revivre des œuvres «entre deux» - trop modestes pour l'Opéra de Montréal (quoique l'Atelier pourrait s'y intéresser...) ou pour l'OSM, trop ambitieuses pour d'autres ensembles.

Le risque économique pour I Musici est certain et la série ne pourra être rentabilisée et se poursuivre que si ces spectacles peuvent être remontés ailleurs au Canada. Ce circuit a du mal à être amorcé, car à la filiosité ambiante s'ajoute bien souvent l'inculture en termes de répertoire de la part

des décisionnaires, reproche que l'on ne peut assurément pas faire à Yuli Turovsky et son équipe.

Preuve en est cet *Old Maid and the Thief*, truculent opéra radiophonique de Gian Carlo Menotti (1939) qui fait passer une soirée peu ordinaire et fort agréable. D'une durée d'une heure, cette comédie sur une vieille fille acariâtre et cleptomane, qui recueille un mendiant honnête et parvient à faire de lui un voleur qui part avec le coffre et la bonne, fonctionne parfaitement, en tant que partition et sur le plan scénique. Le dispositif, fait de panneaux peints à trois faces, est rudimentaire mais éloquent. Par contre, la sonorisation d'appoint, destinée à enlever de la sécheresse à l'acoustique de Maisonneuve, fait des siennes et apparaît trop dosée par moments.

Yuli Turovsky mène de main de maître une distribution parfaite. On a découvert l'humour de Marie-Josée Lord, la largeur très égale du registre de Geneviève Couillard-Després, les aigus brillants et projetés de Karin Côté (magnifique air «Steal me») et on a retrouvé l'abattage d'Étienne Dupuis, un «grand» - je l'ai déjà écrit ici. Cet admirable sans-faute mérite une suite.

On en redemande aussi s'agissant de la première partie, savoureuse imbrication de contes et de musique, avec une irrésistible manie conteuse et philosophe, Kim Yaroshevskaya. Du coup, on n'est pas regardant sur les traits de violons pas très propres dans Marcello et Corelli.

Collaborateur du Devoir

Fichier musical numérique

Apple se braque contre la France

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

En adoptant une loi qui garantit au consommateur le droit à un fichier musical numérique «interopérable», c'est-à-dire lisible sur le lecteur de son choix, la France a mis du sable dans l'engrenage parfaitement huilé des trois grands pourvoyeurs de cette technologie que sont Apple, Microsoft et Sony. Mais le chef de file, Apple, n'a pas dit son dernier mot et a riposté fermement mardi en déclarant la guerre à l'État français.

Dominant entre 70 et 80 % des parts de marché de ce commerce naissant dans le monde, Apple n'a pas l'intention de tordre le cou de sa poule aux œufs d'or si facilement. La compagnie a donc réaffirmé mardi qu'il n'était pas question pour elle de rendre les fichiers disponibles sur son site iTunes Music Store lisibles aux lecteurs numériques portables concurrents.

«L'application par la France de la directive européenne sur le droit d'auteur aboutira à du piratage parainé par l'Etat», a déclaré Natalie Keris, porte-parole du groupe américain à l'origine du iPod, un lecteur numérique capable de stocker une appréciable quantité de chan-



CHARLES PLATIAU REUTERS

Avec une nouvelle loi, la France a mis du sable dans l'engrenage d'Apple, chef de file du marché des fichiers numériques.

«Si cela se produit, les ventes légales de musique vont s'effondrer alors même que des solutions légales au piratage commencent à avoir du succès auprès des clients.»

Le texte adopté mardi par l'Assemblée nationale française prévoit d'obliger les distributeurs de musique en ligne à fournir le logiciel de gestion des droits numériques (DRM) qui permet la conversion d'une œuvre dans un autre format. Le texte devra ce-

pendant être adopté par le Sénat pour avoir force de loi.

Si elle est adoptée, cette loi empêchera toute copie «sauvage» sur Internet en légalisant le contrôle de l'usage des œuvres numériques par des mesures techniques de protection (MTP). Elle prévoit des sanctions graduées allant d'une simple amende de 38 euros (environ 57 \$) pour l'internaute téléchargeant illégalement à une peine de trois ans de prison et 300 000

euros (450 000 \$) d'amende pour celui qui commercialise un logiciel destiné au piratage.

Sur de nombreux sites de «maphiles», la rumeur d'un éventuel retrait de la plateforme iTunes Music Store de l'Hexagone s'est répandue comme une traînée de poudre en début de semaine, une éventualité que n'a ni confirmée ni infirmée Apple hier. C'est que le géant estime que cette ouverture pourrait paradoxalement accroître les ventes de son iPod si ses usagers français se voient octroyer le droit de l'alimenter non seulement sur iTunes mais aussi sur des sites illégaux.

Le groupe Americans for Technology Leadership a pour sa part dénoncé hier la loi française comme «une offensive contre l'innovation et la propriété intellectuelle». Selon son directeur général, Jim Prendergast, ce sont les consommateurs qui en pâtiront le plus: «Si les gouvernements forcent les entreprises à partager leurs innovations, leurs droits de propriété intellectuelle ne représenteront plus une incitation à créer leurs propres produits qui profitent aux consommateurs.»

Le Devoir avec l'AFP

EN BREF

Journées théâtre

C'est ce lundi, 27 mars, qu'on fête partout la Journée internationale du théâtre, mais la semaine dernière a elle aussi compté quelques journées fort occupées. Le 20, par exemple, c'était la Journée internationale du théâtre jeunes publics, et le lendemain, celle de la marionnette. À cet effet, l'Association québécoise des marionnettistes (AQM) avait même prévu une joute d'impro pour marionnettes. Si on vous parle de tout cela avec quelques jours de re-

tard, c'est que Massimo Schuster — qui séjourne à Montréal jusqu'au 1^{er} avril pour animer un stage de formation en dramaturgie pour le théâtre de marionnettes, organisé par l'AQM — participera mardi, le 28, à une rencontre sur la marionnette et le travail d'acteur. La rencontre aura lieu à 12h45 au foyer du studio-théâtre Alfred-Laliberté (local J-M400), dans le pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Massimo Schuster viendra partager son expérience et ses réflexions avant d'engager la discussion avec le public. — *Le Devoir*



Claude MÉLANÇON
CHARMANTS VOISINS

Un classique de l'ornithologie québécoise en réédition illustrée

288 pages - 12,95 \$
GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Arion
orchestre baroque

CLAIRE GUIMOND, DIRECTRICE ARTISTIQUE
EDGAR FRUITIER, PORTE-PAROLE

25^e anniversaire
2005-2006

Une SAISON DE **Délices**

Les Plaisirs champêtres

Les Plaisirs champêtres, La Fantaisie, Les Caractères de la Danse et Les Éléments de Jean-Féry Rebel.

À la découverte du ballet baroque

Chef invité: **Daniel Cuiller** (France)

24 et 25 mars 2006 à 20h à la salle Redpath de l'Université McGill

26 mars 2006 à 14h au Centre Canadien d'Architecture

Commanditaires principaux



PAVILLON DES ARTS DE STE-ADELE

présente en collaboration avec

Scotia Capitaux

Ranee Lee

AU PROGRAMME

Joni Mitchell, Cole Porter, Gershwin et autres

Samedi 25 mars à 20 h

Billet: 25\$ (incluant vin & fromage après le concert)

RÉSERVATION: (450) 229-2586

journal-montreal 1364, chemin Pierre-Péladeau (sortie 69 de l'autoroute des Laurentides) 99¢

Autour du pianoforte

Œuvres de Joseph Haydn, Pieter van Maldere et W. A. Mozart

Concert de clôture du 25^e anniversaire

Soliste invité: **Tom Beghin**, pianoforte

Chef invité: **Jaap ter Linden** (Pays-Bas)

26, 27 et 28 mai 2006

BILLETS à partir de 15\$ (514) 355-1825

